

# La mobilité géographique

---

## **Enseignants du premier degré public :**

- Nombre de participants au mouvement interdépartemental 2013 : **16 900**
- Part des demandes de mobilité ayant entraîné mutation : **21,3%**
- Part des demandes de mobilité pour rapprochement familial ayant entraîné mutation : **38,9%**

## **Enseignants titulaires du second degré public :**

- Nombre de titulaires ayant participé au mouvement interacadémique 2013 : **17 200**
- Part des demandes de mobilité ayant entraîné mutation : **40,9%**
- Part des demandes de mobilité pour rapprochement familial ayant entraîné mutation : **71,0%**
  
- Nombre de néo-titulaires ayant participé au mouvement interacadémique 2013 : **7 900**, soit **53,0%** des affectations interacadémiques.
- Taux de satisfaction sur les demandes de maintien dans l'académie de stage : **65,4%**.

## **Personnels de direction et d'inspection :**

- Nombre de participants aux mouvements des personnels de direction et d'inspection : **4 900**
  - Part des demandes de mobilité ayant entraîné mutation : **48,6%**
-

## **La mobilité des enseignants**

### **Dans le premier degré**

Les enseignants du premier degré sont recrutés grâce à un concours académique. Ils sont affectés en stage dans un des départements de l'académie où ils ont réussi le concours en fonction de leurs préférences et de leur rang de classement. S'ils souhaitent changer de département par la suite, ils doivent participer au **mouvement interdépartemental**, une fois titularisés. Aucun changement de département ne peut leur être imposé.

Les participants au mouvement remplissent une liste ordonnée des départements dans lesquels ils souhaitent être affectés. Ces demandes sont classées à l'aide d'un barème tenant compte à la fois de la situation personnelle de l'agent (éloignement du conjoint et/ou des enfants, demande de mutation simultanée, situation de handicap), de son affectation actuelle (exercice dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles) et de ses demandes de mobilité antérieures (même premier vœu répété de manière consécutive). Les candidats ayant le plus de points sont affectés sur les postes disponibles. Les ex-æquo sont départagés par leur date de naissance.

Si aucun des vœux de l'enseignant n'est à sa portée, il ne change pas de département.

Les demandes d'affectation dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte sont traitées à part. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et n'est pas du ressort de l'administration centrale.

### **Dans le second degré**

Les enseignants fonctionnaires du second degré sont recrutés grâce à un concours national. À la différence des enseignants du premier degré, leur affectation pendant la durée de leur stage n'est que temporaire. Ils ne peuvent être affectés définitivement dans une académie qu'au moment de leur titularisation. Ils peuvent demander à en changer par la suite, mais cela ne peut leur être imposé.

En 2013, deux mouvements sont à la disposition des enseignants titulaires du second degré public désirant être affectés dans une nouvelle académie : le **mouvement interacadémique** proprement dit et le **mouvement spécifique**. Le mouvement spécifique a lieu en premier et permet aux enseignants de candidater directement sur des postes dits « à profil » : en classe préparatoire, BTS, sections internationales ou artistiques, postes éventuellement situés hors de leur académie. L'affectation sur ces postes dépend du curriculum vitae des enseignants et non pas de l'usage d'un barème. Ce mouvement amène chaque année quelques centaines d'enseignants à changer d'académie. Le mouvement Clair mis en place en 2012 n'a pas été reconduit.

Le mouvement interacadémique est à l'origine de la plupart des changements d'académie et permet d'affecter les néo-titulaires (ex-stagiaires affectés pour la première fois en tant que titulaires). Il est organisé disciplinairement : certifiés et agrégés enseignant la même discipline sont traités ensemble. Son fonctionnement est très similaire au mouvement interdépartemental du premier degré. Le barème fait intervenir des éléments supplémentaires : en particulier, l'expérience et le grade ainsi que le fait d'avoir des attaches familiales outre-mer (en cas de vœu dans ces départements).

Comme dans le premier degré, si leur nombre de points est insuffisant, les titulaires ne changent pas d'académie. En revanche, les néo-titulaires sont alors nommés dans une académie hors vœux, dans le cadre d'une procédure dite d'extension des vœux.

Les demandes d'affectation dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte sont traitées à part. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et n'est pas du ressort de l'administration centrale.

# 1. Mouvement interdépartemental des enseignants titulaires du premier degré public

## 1.1. Les candidatures

En 2013, on recense 16 900 candidats au mouvement interdépartemental (désirant sortir de leur département d'affectation), soit 4,8 % des enseignants titulaires du premier degré rattachés à un département en 2012-2013 et n'ayant pas pris leur retraite avant la rentrée 2013.

La mobilité à destination des collectivités d'outre-mer et Mayotte n'est pas intégrée à ce mouvement. Il existe un mouvement des enseignants spécialisés à destination de ces territoires, 96 enseignants y ont été affectés à ce titre en 2013, et 74 en sont partis. Par ailleurs, 46 enseignants ont obtenu un détachement dans les COM ou un inéat (autorisation d'entrée) à Mayotte et 59 ont rejoint la France métropolitaine.

Près de la moitié des candidats au mouvement interdépartemental sont issus des départements des académies d'Île-de-France (48,2 % dont 16,5 % en Seine-Saint-Denis, 6,6 % dans les Hauts-de-Seine, 6 % dans le Val-de-Marne, 4,6 % dans les Yvelines, 4,1 % dans le Val-d'Oise, 3,9 % en Seine-et-Marne et 3 % à Paris), alors que ces départements ne représentent que 19,6 % de l'ensemble des effectifs d'enseignants.

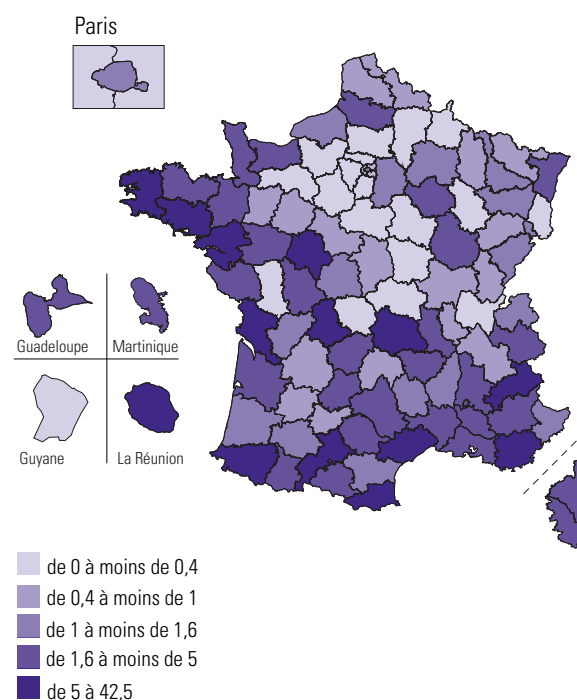
Les souhaits de départs y sont en effet particulièrement fréquents : 16,3 % des enseignants de l'académie de Créteil souhaitent quitter leur département d'affectation (25,2 % en Seine-Saint-Denis, 13,1 % dans le Val-de-Marne, et 7,7 % en Seine-et-Marne) et 9,6 % de ceux de l'académie de Versailles (8,8 % dans les Yvelines, 7,5 % dans l'Essonne, 13 % dans les Hauts-de-Seine et 8,7 % dans le Val-d'Oise).

Sur 16 900 demandes d'entrée en premier vœu, cinq départements totalisent plus d'un cinquième des demandes (Haute-Garonne, Paris, Gironde, Seine-et-Marne et Hérault).

Le ratio du nombre de demandes d'entrées en premier vœu sur le nombre de demandes de sorties permet de mesurer l'attractivité des départements. En 2013, six départements enregistrent plus de dix demandes d'entrées en premier vœu

pour une demande de sortie : les Pyrénées-Atlantiques (42,5), les Hautes-Alpes (21), le Puy-de-Dôme (14,1), la Haute-Garonne (12,4), les Pyrénées-Orientales (10,9) et le Morbihan (10,3) [Carte 1]. À l'inverse, le nombre de demandes d'entrée en premier vœu rapporté au nombre de demandes de sortie le plus faible concerne la Seine-Saint-Denis (279 demandes de sortie pour une demande d'entrée en premier vœu), la Guyane (9,7), les Hauts-de-Seine (8,8), les Ardennes (7,6), l'Orne (6,1) et l'Yonne (5,7).

**Carte 1 – Ratio des demandes d'entrée en 1<sup>er</sup> vœu/demandes de sortie des enseignants titulaires du premier degré public, mouvement interdépartemental 2013**



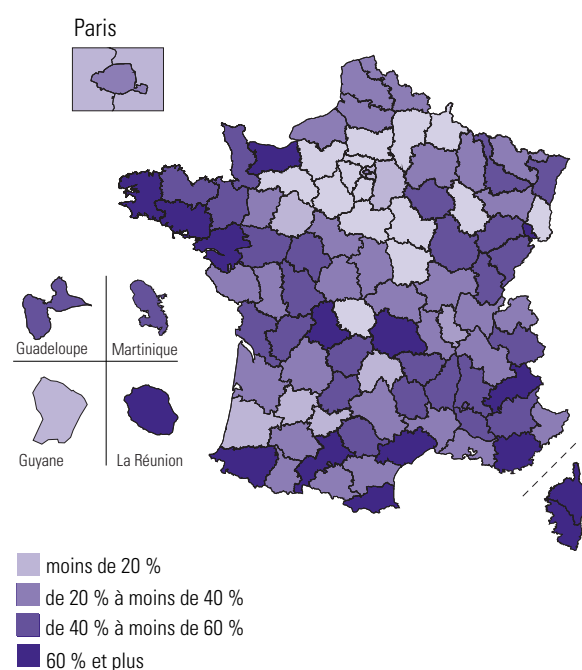
Source : MEN-MESR DGRH B2-1

## 1.2. Les mutations réalisées au mouvement interdépartemental

En 2013, 3 600 enseignants titulaires, soit 21,3 % des demandeurs, ont été mutés hors de leur département d'exercice lors du mouvement interdépartemental.

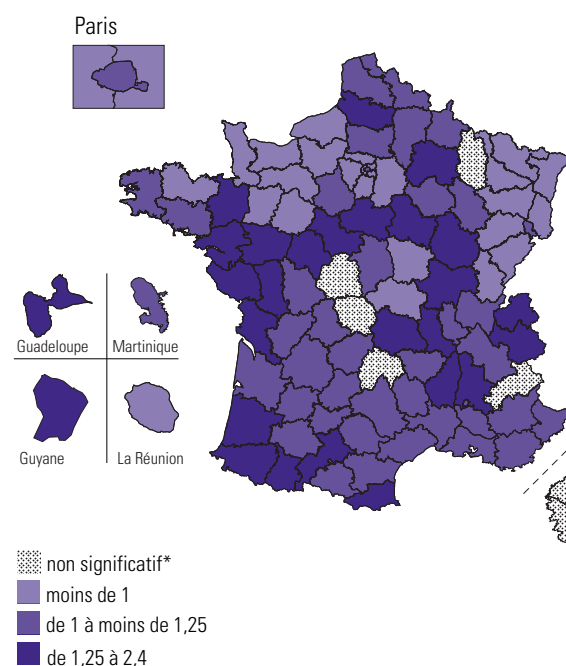
Dans quatre départements, plus de 80 % des enseignants demandant à quitter leur académie ont obtenu satisfaction [Carte 2]. Il s'agit des départements du Finistère, de La Réunion, de la Haute-Vienne et des Pyrénées-Orientales. Les taux de satisfaction les plus faibles concernent la Creuse (4,7 %), la Seine-Saint-Denis (6,3 %), la Guyane (8,1 %) et les Ardennes (8,8 %).

**Carte 2 – Ratio des sorties réalisées sur les sorties demandées par les enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré public, mouvement interdépartemental 2013**



Source : MEN-MESR DGRH B2-1

**Carte 3 – Ratio des entrées sur les sorties réalisées par les enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré public, mouvement interdépartemental 2013**



\*ratio faisant intervenir moins de 15 personnes  
Source : MEN-MESR DGRH B2-1

En Seine-Saint-Denis, le rapport entre le nombre des sorties et celui des entrées est particulièrement déséquilibré : près de 12 agents quittent ce département quand 1 y pénètre [Carte 3], ce déséquilibre est en grande partie comblé par l'arrivée d'enseignants stagiaires. En revanche, ce ratio est en faveur des entrées en Loire-Atlantique : 2,4 agents entrent dans ce département pour une sortie.

Le nombre d'enseignants mutés en moyenne par département est relativement faible. Seuls cinq départements accueillent plus de 100 agents : le Rhône, Paris, les Bouches-du-Rhône, la Seine-et-Marne et la Loire-Atlantique ; trois en accueillent 5 ou moins : l'Indre, la Meuse et le Cantal.

### 1.3. Les motifs de mutation au mouvement interdépartemental

Un tiers des candidats à la mobilité dans le premier degré, soit 5 500 personnes, souhaitent se rapprocher de leur famille [Tableau 2]. À ceux-ci s'ajoutent un peu moins de 1 400 enseignants dont le conjoint exerce également dans le premier degré et qui demandent des mutations simultanées.

Un agent dont les vœux sont motivés par un rapprochement familial a plus de chances d'obtenir satisfaction (38,9 %) qu'un agent souhaitant une nouvelle affectation pour convenance personnelle sans l'assortir d'une demande de mutation simultanée

(13,4 %). Les enseignants aspirant à une mutation simultanée n'obtiennent une affectation dans un nouveau département que dans 8,6 % des cas.

Parmi toutes les bonifications possibles, à motif de mutation donné, seule la bonification au titre du handicap augmente significativement les chances d'un enseignant d'obtenir sa mutation. Plus de 90 % des agents handicapés en ayant fait la demande obtiennent une mutation au mouvement interdépartemental.

**Tableau 1 – Répartition des demandes et des mutations des enseignants du premier degré par motif du premier vœu, mouvement interdépartemental 2013**

Motif de la demande de mutation	Nombre de demandes	Nombre de demandes satisfaites	Part des demandes satisfaites (%)		
			avec une bonification « Handicap »	sans bonification « Handicap »	Ensemble
Rapprochement familial	5 502	2 139	95,2	37,1	38,9
Vœux liés	1 361	117	60,9	7,7	8,6
Convenance Personnelle	10 037	1 342	90,4	11,6	13,4
<b>Total général</b>	<b>16 900</b>	<b>3 598</b>	<b>90,6</b>	<b>19,5</b>	<b>21,3</b>

*Note de lecture : 95,2 % des enseignants du premier degré ayant formulé un premier vœu motivé par un rapprochement familial et bénéficiant d'une bonification pour handicap ont obtenu une mutation (pas nécessairement sur ce premier vœu).*

*Source : MEN-MESR DGRH B2-1*

## 2. Mouvement interacadémique des enseignants du second degré public

### 2.1. Les demandes de mutation au mouvement interacadémique

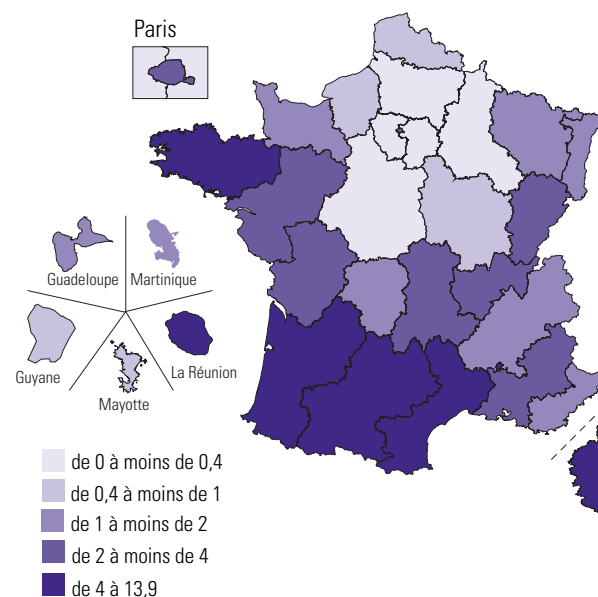
25 100 enseignants ont participé au mouvement interacadémique 2013, y compris les enseignants de DOM et COM et ceux revenant de disponibilité. 17 200 sont titulaires et 7 900 sont de nouveaux enseignants ex-stagiaires (néo-titulaires) dans le cadre de leur première affectation.

Un peu moins de 4,4 % de l'ensemble des enseignants titulaires rattachés à une académie (mais pas nécessairement en position d'exercice) en 2012-2013 et n'ayant pas pris leur retraite avant la rentrée 2013 demandent à changer d'académie. Plus de la moitié de ces demandes de participation émane des académies de Versailles (23,7 %), de Créteil (21,5 %) et d'Amiens (5,6 %) alors que ces académies représentent ensemble moins de 20 % des enseignants du second degré.

À l'exception de celle de Paris, les académies les plus demandées en 1<sup>er</sup> vœu se situent dans le Sud et l'Ouest de la France métropolitaine : l'académie de Bordeaux concentre 1 800 demandes (10,6 % de l'ensemble), celle de Rennes 1 500 demandes (8,9 % des demandes) et celle de Toulouse 1 400 demandes (8,3 %). Ce sont également celles pour lesquelles le rapport entre le nombre de demandes d'affectation en 1<sup>er</sup> vœu et nombre de demandes de sorties est le plus élevé : 13,8 dans l'académie de Rennes, 9,5 dans celle de Bordeaux et 6 dans celle de Toulouse [Carte 4]. L'académie de Paris a fait l'objet de 1 600 demandes (9,2 %), soit 2,4 demandes d'entrée pour une demande de sortie. Les académies de Créteil, de Reims et d'Amiens rassemblent cha-

cune moins de 1,1 % des demandes. Pour un agent demandant à y entrer, plus de 32 demandent à sortir de l'académie de Créteil, près de 22 de celle de Versailles et 12 de celle d'Amiens.

**Carte 4 – Ratio des demandes d'entrée en 1<sup>er</sup> vœu/demandes de sortie des enseignants titulaires du second degré, mouvement interacadémique 2013**



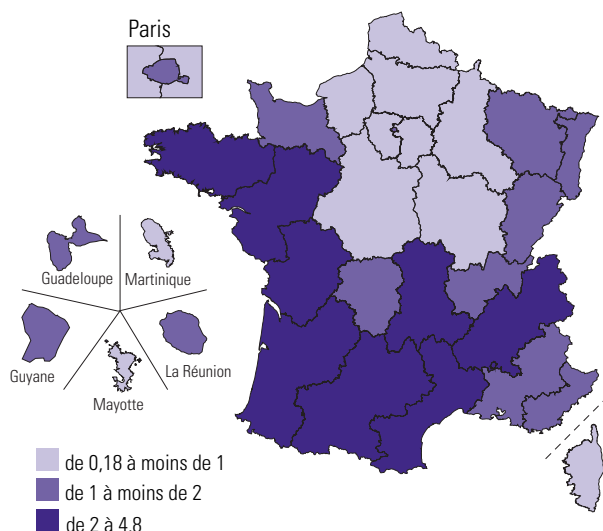
Source : MEN-MESR DGRH B2

### 2.2. Les mutations réalisées

Le mouvement interacadémique concentre la plupart des mobilités entre académies, le mouvement spécifique n'a entraîné que 350 affectations d'enseignants du second degré hors de leur académie d'origine. Les mutations réalisées dans le cadre du mouvement interacadémique ont concerné 7 000 titulaires (y compris les enseignants originaires des COM et de retour de disponibilité). 40,8 % des demandes de sorties ont donc été satisfaites. Les académies accueillant le plus de titulaires sont celles de Bordeaux (442 entrants), de Toulouse (430), de Versailles (399) et de Paris (386). Le vice-rectorat de Mayotte accueille 398 titulaires.

Le rapport entre le nombre d'entrées et de sorties d'enseignants titulaires varie beaucoup entre académies. Les académies de l'Ouest de la France accueillent au moins deux fois plus d'enseignants qu'elles n'en laissent partir dans d'autres académies [Carte 5]. Rennes est l'académie où ce ratio est le plus élevé. En revanche, les académies du Nord de la France et du bassin parisien (hors Paris) perdent plus d'enseignants titulaires qu'elles n'en accueillent. Les enseignants titulaires quittant l'académie de Créteil sont 5,5 fois plus nombreux que ceux qui y sont affectés. En Corse, ce ratio est très légèrement inférieur à 1. L'affectation des néo-titulaires dans les académies où les départs sont particulièrement nombreux tend à réduire ces déséquilibres.

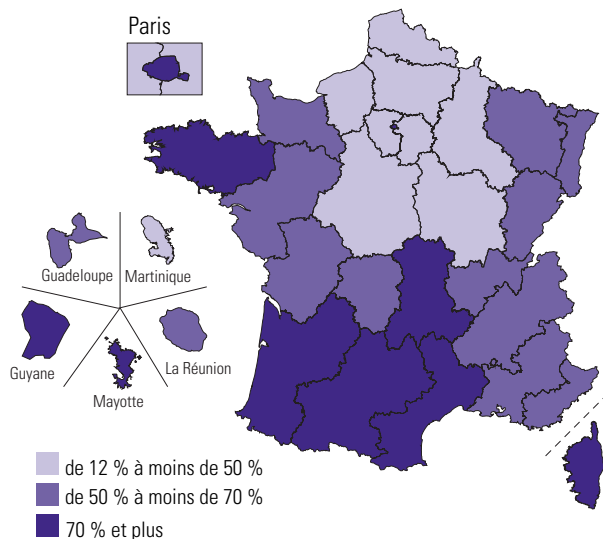
**Carte 5 – Ratio des entrées/sorties des enseignants titulaires du second degré, mouvement interacadémique 2013**



Source : MEN-MESR DGRH B2

Les titulaires participent à hauteur de 47 % aux affectations interacadémiques, les néo-titulaires, à hauteur de 53 %. La part des titulaires parmi les entrants est très variable selon les académies : 12,1 % dans celle de Créteil, 19,5 % dans celle de Versailles, 16 % dans celle d'Amiens [Carte 6]. Cette part est supérieure à 65 % dans 12 autres académies situées majoritairement dans l'Ouest et le Sud de la France métropolitaine comme celle de Rennes (84,5 %), de Bordeaux (81,5 %), de Montpellier (76,0 %), de Toulouse (74,4 %) et de Clermont-Ferrand (72,9 %). La part des titulaires est également importante dans le vice-rectorat de Mayotte (86,0 %).

**Carte 6 – Part des titulaires parmi les entrants dans l'académie dans le second degré, mouvement interacadémique 2013**

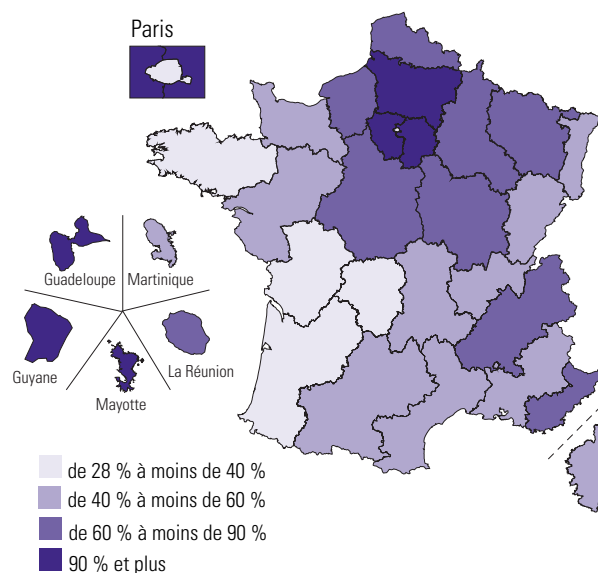


Source : MEN-MESR DGRH B2

Le mouvement interacadémique a permis de réaliser les premières affectations de 7 900 néo-titulaires en France métropolitaine et dans les DOM. Deux académies, celle de Créteil et de Versailles, totalisent près de 42 % de l'accueil (1 700 et 1 600 entrants), suivies par celles d'Amiens (500), Lille (450), Orléans-Tours (400) et Grenoble (350). En 2012, les académies de Créteil et Versailles avaient accueilli 45 % des néo-titulaires (1 750 et 1 950 entrants).

65,4 % des néo-titulaires ayant demandé le maintien dans leur académie de stage ont vu leur demande satisfaite. Ce taux de satisfaction dépasse 98 % dans les académies de Versailles et de Créteil et est supérieur à 94 % dans celle d'Amiens [Carte 7]. Il est inférieur à 35 % dans les académies de Paris et Rennes, et n'atteint pas 40 % dans celles de Bordeaux et Clermont-Ferrand.

**Carte 7 – Part des néo-titulaires du second degré affectés dans leur académie de stage en 1<sup>er</sup> vœu, mouvement interacadémique 2013**



Source : MEN-MESR DGRH B2

## 2.3. Les motifs de mutation des titulaires au mouvement interacadémique

Plus d'un quart des demandes de mobilité des enseignants titulaires du second degré s'inscrivent dans le cadre d'un rapprochement familial [Tableau 2]. Environ 9 % des aspirants à la mobilité ont un conjoint qui est également enseignant du second degré et qui formule les mêmes vœux simultanément. Les demandes de mutation motivées par un rapprochement familial sont celles qui ont le plus de chance d'aboutir : 71 % d'entre elles connaissent une issue favorable, ce qui est le cas de moins de 30 % des demandes de mutation pour convenance personnelle non assor-

ties d'un souhait de mutation simultanée. Un tiers des demandes simultanées connaissent une issue favorable.

Les bonifications augmentent significativement les chances des agents d'obtenir leur mutation : 96,2 % des demandes de rapprochement familial déposées par des agents handicapés connaissent une issue favorable, 86,5 % de celles déposées par des agents bénéficiant d'une bonification après avoir exercé dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

**Tableau 2 – Répartition des demandes et des mutations des enseignants du second degré par motif du premier vœu, mouvement interacadémique 2013**

Motif de demande de mutation	Nombre de demandes	Nombre de demandes satisfaites	Part des demandes satisfaites (%)			Ensemble
			avec une bonification « handicap »	avec une bonification « éducation prioritaire »	sans bonifications « EP », « handicap »	
Rapprochement familial	4 639	3 294	96,2	86,5	68,9	71,0
Mutations simultanées	1 558	531	81,0	54,6	29,3	34,1
Convenances personnelles	10 980	3 196	93,6	59,4	24,8	29,1
<b>Ensemble</b>	<b>17 177</b>	<b>7 021</b>	<b>94,1</b>	<b>40,8</b>	<b>37,3</b>	<b>40,9</b>

NB : Les bonifications ne sont pas exclusives : un enseignant peut à la fois bénéficier d'une bonification « handicap » et d'une bonification « éducation prioritaire ».

Note de lecture : 96,2 % des enseignants du second degré ayant formulé un premier vœu motivé par un rapprochement familial et bénéficiant d'une bonification pour handicap ont obtenu une mutation (pas nécessairement sur ce premier vœu).

Source : MEN-MESR DGRH B2

## 3. Mouvement des personnels de direction et d'inspection

Un peu moins de la moitié des personnels de direction candidats à une mobilité ont obtenu leur mutation au mouvement 2013

[Tableau 3]. Le taux de satisfaction est un peu plus élevé pour les personnels d'inspection des premier et second degrés (54,4 %).

**Tableau 3 – Mouvement des personnels de direction et d'inspection en 2013**

	Nombre de demandes	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction en %
<b>Personnel de direction</b>	<b>4 295</b>	<b>2 052</b>	<b>47,8</b>
IA-IPR	155	78	50,3
IEN	448	250	55,8
<b>Total personnel d'inspection</b>	<b>603</b>	<b>328</b>	<b>54,4</b>

Source : MEN-MESR DE B2-2, B2-3



## 4. Mouvement des personnels ASS

Près de 40 % des personnels ASS des filières médico-sociales et administratives (hors adjoints administratifs) ayant déposé une demande de mutation au mouvement interacadémique 2013 ont obtenu une nouvelle affectation [Tableau 4]. Les taux de satisfaction varient entre 28,5 % pour les attachés (ADAENES) et 46,8 % pour les secrétaires (SAENES) dans la filière adminis-

trative. Ils sont plus dispersés dans la filière médico-sociale : le taux de satisfaction des médecins dépasse 90 % quand celui des conseillers techniques de service social n'est que d'un tiers. Globalement, 77,5 % des demandes pour rapprochement de conjoint ont abouti, 55,3 % de celles des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

**Tableau 4 – Mouvement des personnels ASS en 2013**

	Nombre d'agents ayant formulé une demande	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction (en %)
ADAENES	544	155	28,5
SAENES	509	238	46,8
<b>Filière administrative (hors adjoints administratifs (1))</b>	<b>1 053</b>	<b>393</b>	<b>37,3</b>
<b>Filière médico-sociale (hors assistants de service social (1))</b>	<b>42</b>	<b>21</b>	<b>50</b>
<b>Total ASS</b>	<b>1 095</b>	<b>414</b>	<b>37,8</b>

(1) Mouvement interacadémique des corps à gestion déconcentrée, données non disponibles.  
Source : MEN-MESR DGRH C2-1

---

## POUR EN SAVOIR PLUS

« La mobilité géographique des enseignants du second degré public », *Note d'information* 13.18, MEN DEPP, septembre 2013.

« L'attractivité des académies pour les enseignants du second degré public en 2012 », *Note d'information* 13.21, MEN DEPP, octobre 2013.

---